

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1203

Buchbesprechung: Consommation et trafic de drogues : les coûts de la répression, estimations pour 1991 [Office fédéral de la statistique]

Autor: Guyaz, Jacques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le coût de la répression

RÉFÉRENCE

Consommation et trafic de drogues: les coûts de la répression, estimations pour 1991, Office fédéral de la statistique, Berne, 1995.

(jg) L'Office fédéral de la statistique vient d'effectuer une estimation du coût de la répression liée à la consommation et au trafic de drogue. Dans ce rapport portant sur l'année 1991, les montants oscillent entre un minimum de 536,8 millions et une estimation haute de 544,4 millions. Admirons la précision des chiffres et faisons tout de même quelques commentaires face à ce curieux exercice de comptabilité analytique:

Ces coûts sont le résultat d'extrapolations et de pondérations. Ainsi les dénonciations à la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) représentent 6% du total des dénonciations et l'on considère que l'activité accomplie par la police est 2,5 fois plus importante pour ce type de dénonciations. Le rapport conclut qu'il faut donc prendre en compte 15% des dépenses totales des polices. Ce chiffre est ensuite corrigé à la hausse, vu l'intensité croissante des opérations liées à la drogue. Ces estimations sont peut-être correctes, mais elles ne sont pas le résultat d'une comptabilisation effective. Il convient de rester prudent sur les montants annoncés.

Les raisonnements basés sur les comptabilités analytiques présentent un gros risque. Ils donnent ici à penser que les ressources consacrées à la répression dans la lutte contre la drogue pourraient être instantanément utilisées à d'autres activités si la toxicomanie disparaissait. Or, ce n'est pas du tout le cas. L'élasticité est probablement faible. Il est des corps de police, sans doute la majorité, qui consacrent 15% de leur temps à la LStup sans que leurs effectifs aient augmenté dans les mêmes proportions. Dans le cas tout théorique où la consommation de drogue disparaîtrait, leurs effectifs et donc leurs dépenses ne diminueraient pas de 15% pour autant.

Le document de l'OFS contient des chiffres étonnants et tout-à-fait intéressants qui, eux, ne résultent pas d'estimations. Nous avons déjà mentionné que les dénonciations d'infractions à la LStup représentent 6% de l'ensemble. Or 10% des jugements pénaux ont été prononcés en référence à la LStup et 34% de l'effectif des détenus de 1988 à 1991 le sont en vertu des infractions à la LStup. On peut en déduire un important rendement de la police et de la justice et, sans doute, une rotation rapide dans les prisons.

Même s'il faut considérer ce coût de plus de 500 millions avec précaution et s'il ne doit pas être pris au pied de la lettre, il n'en reste pas moins qu'il s'agit probablement d'une assez bonne approximation. Le montant impressionne. Il représente 0,5% du total des dépenses publiques en Suisse et 5% du déficit, toutes collectivités confondues.

Or, cette politique de répression semble plutôt inefficace. Personne n'a en tout cas pu établir une corrélation entre les sommes dépensées pour la police et la justice et une aléatoire diminution de la toxicomanie. Il serait peut-être raisonnable de dépenser une partie de cette somme pour une politique de prévention qui dispose aujourd'hui de fort peu de moyens. Les assises que vient de réunir Ruth Dreifuss à Berne en ont montré la nécessité.

Enfin, nous relèverons une délicieuse petite phrase dans ce rapport: «Dans le domaine des stupéfiants, on n'enregistre généralement pas de recettes au niveau de la police». Il s'agit bien sûr, vous l'aurez compris, d'émoluments ou de subventions éventuelles... ■

CONVENTION DANS LES ARTS GRAPHIQUES

La force du compromis

(jd) Deux ans de négociations, une grève brève, mais massivement suivie, pour aboutir finalement à une nouvelle convention collective dans l'imprimerie. D'un côté des employeurs qui, prétextant les difficultés objectives de la branche, tentent de déréglementer le marché du travail, de l'autre des syndicats qui cherchent à sauver les acquis de la haute conjoncture. Finalement chaque partie a dû lâcher du lest: le patronat obtient plus de flexibilité dans l'horaire de travail – entre 32 et 45 heures pour un horaire hebdomadaire de base de 40 heures –, mais sous contrôle des employés – c'est la commission d'entreprise qui donne le feu vert. Si les employeurs ont été contraints de renoncer à une libéralisation totale des salaires, les employés acceptent en contrepartie une diminution des salaires minimaux.

La nouvelle convention reste donc en deçà des revendications initiales des syndicats – 35 heures par semaine – mais elle continue de fixer les rémunérations minimales pour toute la branche et pour un nombre plus important de fonctions qu'auparavant et garantit dorénavant un congé-maternité de 16 semaines, tout comme une formation permanente financée paritairement.

Pour arracher cet accord, les salariés ont dû manifester leur détermination par une grève, une action qui a visiblement impressionné le patronat. Comme quoi l'exercice de la force, ou pour le moins la capacité d'y avoir recours, reste un atout indispensable pour parvenir à une solution équilibrée, qui ne met pas en péril l'avenir économique de la branche tout en améliorant le sort des salariés les plus faibles. La paix sociale exige des partenaires forts, entend-on dire fréquemment du côté des organisations patronales. Dans quels autres secteurs de l'économie les syndicats sont-ils capables d'une telle mobilisation? ■